



RCS : LISIEUX

Code greffe : 1407

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 40033

Numéro SIREN : 475 750 337

Nom ou dénomination : SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2016 sous le numéro de dépôt 869

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
Société Anonyme au capital de 4 830 188 €
Siège social : 2 Rue Edmond Blanc – 14800 DEAUVILLE
R.C.S. LISIEUX 475 750 337

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt deux avril à 11 heures, le Conseil d'Administration de la Société des Hôtels et Casino de Deauville s'est réuni sur au siège social, 2 rue Edmond Blanc 14800 DEAUVILLE, convocation de son Président.

Sont présents :

- | | |
|---------------------------------|---|
| ▪ Monsieur Jean-Charles PITT | - Administrateur, Directeur Général délégué |
| ▪ Monsieur Emmanuel CAUX | - Administrateur, Directeur Général délégué |
| ▪ Monsieur Emmanuel BOCHATAY | - Administrateur |
| ▪ Madame Nadège LAHAYE | - Administrateur |
| ▪ Monsieur Pierre-Antoine BAYLE | - Représentant du personnel |
| ▪ Madame Valérie LEROY | - Représentante du personnel |
| ▪ Madame Katia CARPENTIER | - Représentante du personnel |

Sont absents excusés :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| ▪ Monsieur Dominique DESSEIGNE | - Président Directeur Général |
| ▪ Monsieur Philippe PERROT | - Administrateur |
| ▪ Madame Christine DELOY | - Administrateur |
| ▪ Monsieur David PARRE | - Administrateur, |

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PITT, en l'absence de Monsieur Dominique DESSEIGNE, Président du Conseil d'Administration, empêché.

Monsieur Emmanuel BOCHATAY remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil constatant la présence effective de la moitié, au moins, de ses membres peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
- Démission et cooptation d'un administrateur ;
- Démission du Directeur Responsable,
- Nomination d'un Directeur Général Délégué – Directeur Responsable
- Pouvoirs et rémunération du Directeur Général Délégué;
- Questions diverses.
- Pouvoirs.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

2 - DEMISSION – COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président prend acte de la décision de Monsieur Jean-Charles PITT de démissionner de son mandat d'administrateur, à compter du 1^{er} mai 2016.

Les membres du Conseil remercient Monsieur Jean-Charles PITT pour l'action menée durant l'exercice de son mandat.

En conséquence Monsieur le Président propose au Conseil de nommer en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Charles PITT, à compter du 1^{er} mai 2016, Monsieur Bruno CHAUVIN.

Après échange de vues, le Conseil décide de coopter en qualité d'administrateur Monsieur Bruno CHAUVIN, à compter du 1^{er} mai 2016, en remplacement de Monsieur Jean-Charles PITT, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3 - DEMISSION ET NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE – DIRECTEUR RESPONSABLE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la démission de Monsieur Jean-Charles PITT de ses fonctions de Directeur responsable du Casino Barrière de Deauville, à compter du 1^{er} mai 2016 et de ses fonctions de Directeur Général délégué à compter du 11 mai 2016, Monsieur Jean-Charles PITT étant appelé à d'autres fonctions au sein du Groupe.

Les membres du conseil prennent acte de cette décision.

Monsieur le Président propose au Conseil de nommer, à compter du 1^{er} mai 2016, Monsieur Bruno CHAUVIN en qualité de Directeur Général délégué pour la durée des fonctions du Directeur Général.

Monsieur Bruno CHAUVIN exercera les pouvoirs prévus par la loi. Il sera investi des pouvoirs les plus étendus, les mêmes que ceux du Directeur Général, pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Toutefois à titre interne, seront soumis à l'autorisation du conseil toutes opérations d'investissement ou de réinvestissements significatifs, toutes prises de participation, toutes opérations d'emprunts auprès de tiers ou tous accords de partenariat hors du cours normal des affaires.

Monsieur Bruno CHAUVIN a, préalablement à la réunion du conseil, accepté les fonctions d'administrateur et de Directeur Général délégué qui viennent de lui être confiées et déclaré qu'il n'était frappé d'aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Puis Monsieur le Président rappelle que la réglementation des jeux précise que le Directeur Responsable d'un casino doit être Directeur Général ou Directeur Général délégué et administrateur de la société d'exploitation sous forme de société anonyme; en conséquence, Monsieur Bruno CHAUVIN remplissant ces deux conditions, il propose sa nomination en qualité de Directeur Responsable du Casino Barrière de Deauville à compter du 1^{er} mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de nommer Monsieur Bruno CHAUVIN en qualité de Directeur Responsable du Casino Barrière de Deauville à compter du 1^{er} mai 2016.

Monsieur Bruno CHAUVIN ayant un agrément national, sa nomination sera effective dès sa prise de fonction le 1^{er} mai 2016.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a large, sweeping loop that extends upwards and to the right.